



Viticulture

PACA

n°19
28 juillet 2026



Référent filière & rédacteurs

Rémi VANDAMME

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
remi.vandamme@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la Chambre Régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

**Service Régional de l'Alimentation
PACA**

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



La stratégie
écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

Grêle

Incendies

Phénologie

Grenache : quelques jours à une semaine d'avance sur 2025

Maladies

Mildiou : pas de progression sauf cas exceptionnels

Oïdium : pas d'évolution sauf parcelles sensibles

Black rot : risque nul à pleine véraison

Flavescence dorée : participer aux prospections

Ravageurs

Vers de la grappe : vols en cours sur tous secteurs

Pyrale du Daphné : piégeages faibles en général sauf très localement

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note réglementation protection des abeilles

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

B

Notes nationales

Biodiversité/Coléoptères/Oiseaux

Note technique nationale OSCAR 2026

A surveiller

Scarabée japonais



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Grêle

Un nouvel orage de grêle dans la soirée du 25 au 26 juillet a engendré des dégâts localement notamment sur les communes de Châteauneuf-du-Pape, Jonquières (84), secteur Ventoux (Bédoin, Mormoiron), Aurons (13), d'intensité variable.

Incendies

Dans le département du Var, des incendies sont toujours en cours sur les communes de Cotignac, Pontevès, Barjols, Correns et Châteaufort. Les dégâts sont encore à estimer.

Phénologie

Grenache

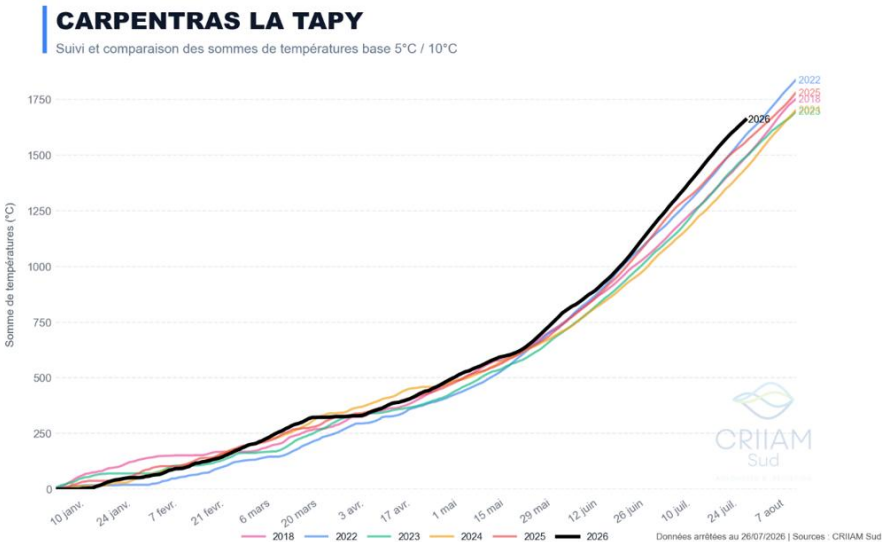
Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Début véraison à fin véraison	Début véraison à fin véraison	Début véraison à 75 % véraison	Stade L à 75 % véraison	Stade L à 75 % véraison	Stade L à 25 % véraison
75% véraison majoritaire	50 à 75% véraison majoritaire	50 à 75 % véraison majoritaire	50 % véraison majoritaire	25 % véraison majoritaire	Fermeture majoritaire

Carte de précocité

Au 21 juillet, les stades phénologiques observés montrent en moyenne des stades proches de 2025 à une semaine d'avance par rapport à 2025.

Données de la modélisation

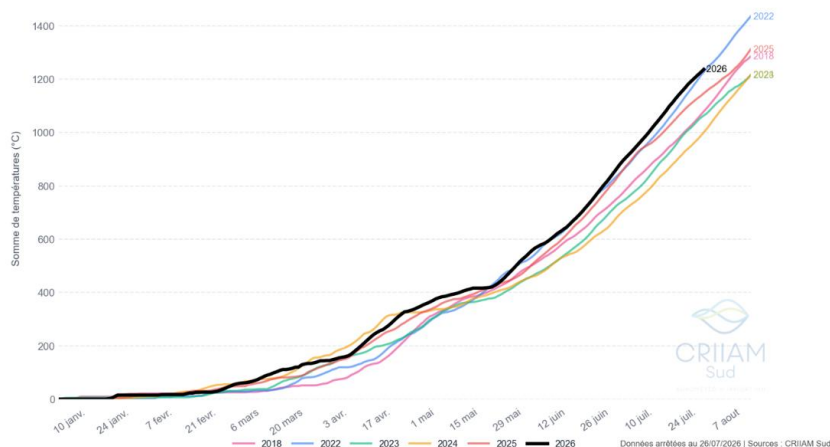
VAUCLUSE



HAUTES-ALPES

REMOLLON

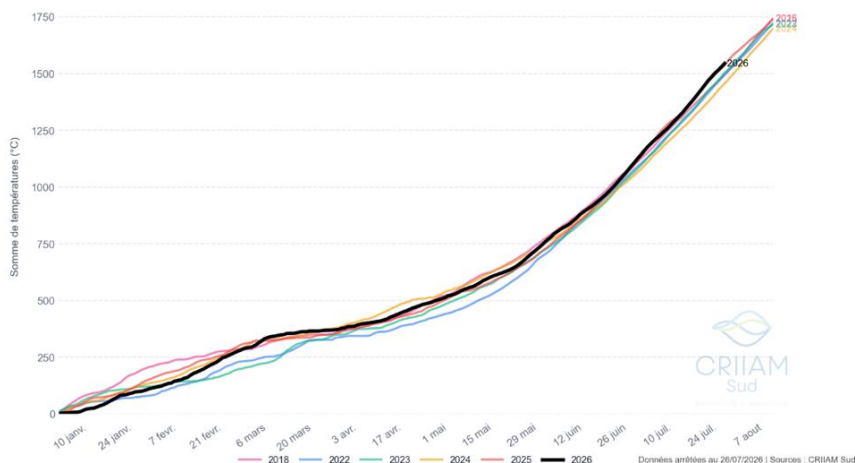
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



VAR

HYERES SCRADH

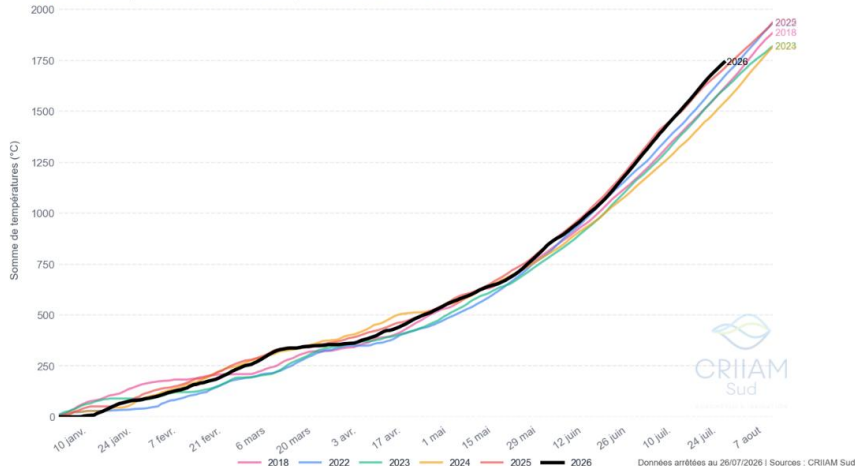
Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



BOUCHES DU RHÔNE

BERRE L'ETANG

Suivi et comparaison des sommes de températures base 5°C / 10°C



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

MILDIOU

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Tache de mildiou
sur feuille



Tache de mildiou et
Rot Brun sur grappe



Photos CA84/CA26

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône :

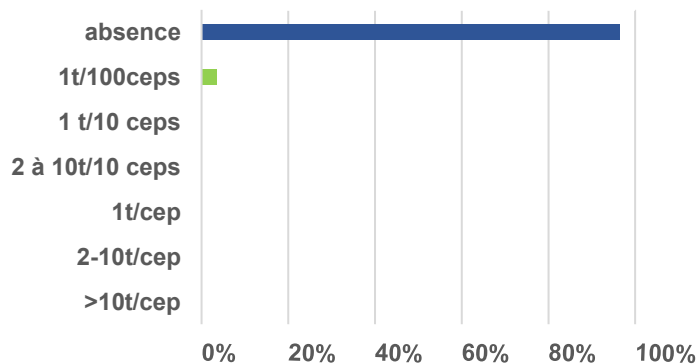
Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop enregistre un faible risque de niveau 1 (faible) à la suite de l'épisode orageux du 25 juillet. Les potentielles sorties pourraient être visibles à partir du 2 août.

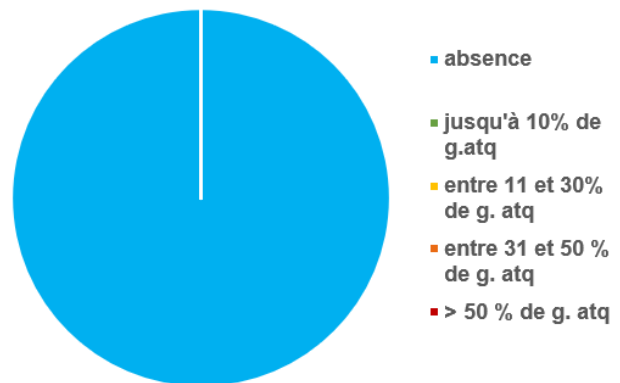
Observations

Sur 38 parcelles observées du 22 au 28 juillet, aucune parcelle ne présente de symptôme sur grappe et 1 présente des symptômes sur feuille.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Analyse du risque

Cas général



MILDIOU (suite)

Territoire Provence (Var) :

Analyse de risque : modèle Milstop

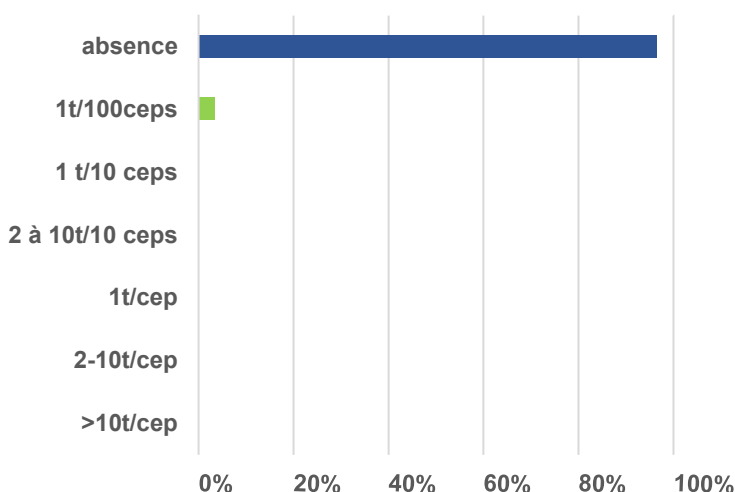
Le modèle Milstop enregistre un faible risque mildiou suite à l'épisode orageux du 25 et 26 juillet, avec des sorties visibles à partir du 02 août.

Observations

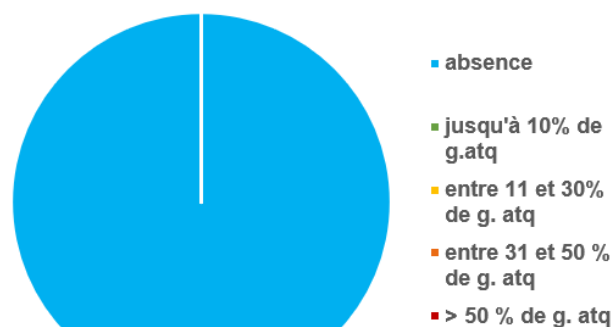
Peu d'évolution dans le cas général. De nouvelles taches sur feuilles sont observées sur certaines parcelles sensibles.

Sur 20 parcelles observées du 22 au 28 juillet, 1 parcelle présente des symptômes sur feuilles et aucune ne présente d'attaque sur grappe.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Analyse du risque

Cas général



Sur grappes à véraison



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées sur jeunes feuilles



MILDIOU (suite)

Territoire Bouches du Rhône / Sud Luberon / Sainte Victoire :

Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop enregistre un risque mildiou de niveau 1 (faible) suite à l'épisode orageux du 25 juillet. Les sorties pourraient être visibles à partir du 03 août.

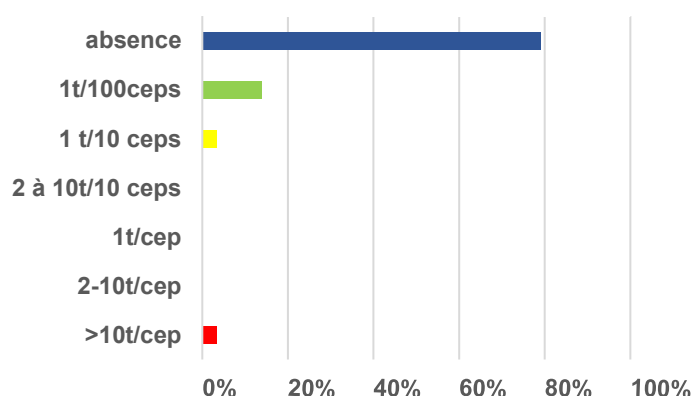
Observations

Pas d'évolution en général.

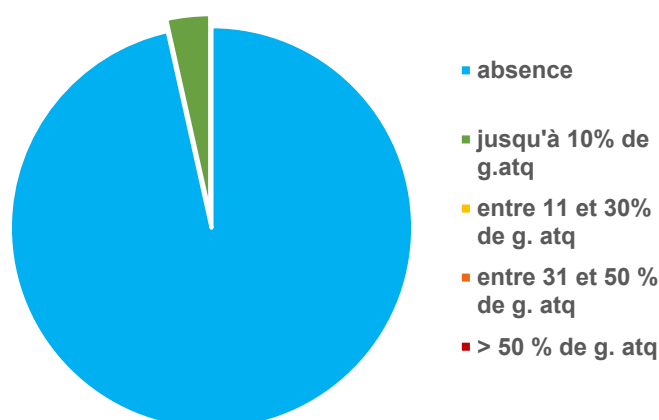
De nouveaux symptômes sur feuilles sont observés à nouveau sur une parcelle sensible du Luberon et une parcelle à Arles.

Sur 31 parcelles observées du 22 au 28 juillet, 6 présentent des symptômes sur feuilles et 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Mildiou sur feuilles : fréquence



Mildiou sur grappes : fréquence



Estimation du risque

Cas général



Sur grappes à véraison



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées sur jeunes feuilles



MILDIOU (suite)

Territoire Hautes-Alpes :

Analyse de risque : modèle Milstop

Le modèle Milstop n'enregistre pas de risque mildiou pour la semaine passée.

Observations

Pas d'observation pour le réseau BSV la semaine dernière.

Estimation du risque

Cas général :



En cas d'orages/pluies annoncées et fortes rosées, particulièrement sur jeunes feuilles.



Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



- Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

OÏDIUM

Biologie : [Cf. bulletin n°9](#)

Oïdium sur grappe



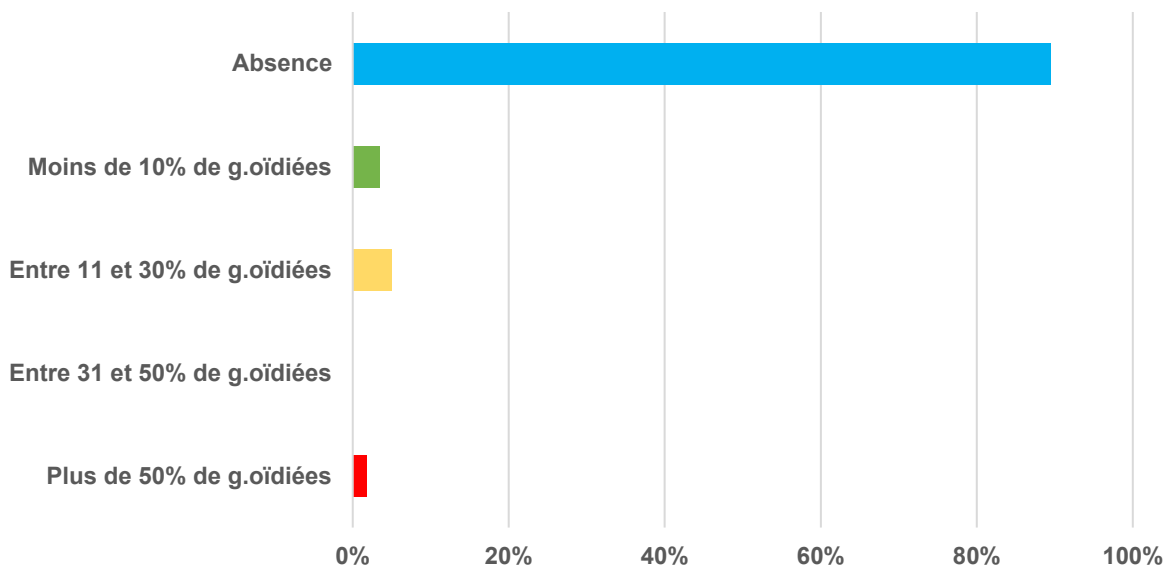
Photos CA84/CA13

Observations

Peu d'évolution de façon générale ; rares évolutions de symptômes sur cépages / parcelles sensibles déjà touchés sont toujours observées (Carignan N, Roussanne B, Tibouren, Chardonnay).

Sur 57 parcelles observées du **01 au 28 juillet**, 6 parcelles présentent des symptômes sur feuilles et 14 parcelles présentent des symptômes sur grappes.

Oïdium sur grappe : fréquence
(bilan fermeture)



Analyse de risque

Cas général



Risque en baisse après fermeture de la grappe ; nul après véraison en l'absence de symptômes



OÏDIUM (suite)

Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » (vérifier l'autorisation au préalable pour les AOP et IGP, notamment des Variétés d'Intérêts à Fin d'Adaptation (VIFA)).
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.

Techniques alternatives :



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK ROT

Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Tâche de black-rot sur feuille



Source : CA84

Tâche de black-rot avec des pycnides



pycnides

BLANCARD D. (INRA)

Source : INRAE

Observations

Pas d'évolution de façon générale.

De rares symptômes sur feuilles ont été observés dans le secteur de l'Enclave des Papes (Richerenches, Valréas) suite aux orages du 11 et 15 juillet.

Sur 55 parcelles observées du 22 au 28 juillet, 1 parcelle présente des attaques sur grappes (sud Drôme et Vaucluse).

Analyse du risque

Les récents orages du 25 juillet ont pu entraîner des contaminations sur les secteurs à historiques et/ou parcelles sensibles.

BLACK ROT (suite)

Estimation du risque

Cas général



Gestion alternative du risque



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Eliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille.
- Arracher les vignes abandonnées.
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints.

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie : [Cf. bulletin n°16](#)

Éléments de biologie :

Les symptômes de la flavescence dorée sont :

- Une décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- Un dessèchement des rafles avec des inflorescence avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries, qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes
- Un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte.

Symptômes de flavescence dorée



Symptômes plus détaillés par cépage [ici](#).

FLAVESCENCE DOREE (suite) : maladie de quarantaine

Observations

Aucun symptôme n'a été observé par le réseau BSV.

Toutefois, des parcelles / secteurs fortement touchées peuvent commencer à extérioriser des symptômes.

Analyse du risque

Il s'agit d'un risque majeur. La prospection est le moyen le plus efficace de repérer les ceps flavescents et de limiter la propagation de la maladie. Rapprochez vous au plus tôt de votre cave ou de l'ODG pour connaître les dates de prospection proche de chez vous.

Mesures prophylactiques

Enlever les rameaux et débris de feuilles présents sur l'écimeuse pour éviter le transport de la cicadelle d'une parcelle à une autre.

Pour rappel : Tout propriétaire ou détenteur de vignes situées en zone délimitée (autres que pépinières viticoles ou vignes-mères de porte-greffes ou de greffons) est tenu, sans que cela ne le dispense de l'obligation générale de surveillance, de réaliser ou de faire réaliser, sous le contrôle de la DRAAF-SRAL ou de FREDON PACA, une surveillance visant à la détection de symptômes de flavescence dorée.

J'ai un doute sur un cep, que faire ?

- Repérer et marquer les souches atteintes
- Contacter la FREDON PACA (Lola Pelte au 06 68 02 73 13 ou Johan Yvelin au 07 60 56 24 86) / FREDON AURA pour le Sud Drôme (Cosme MAUBÉ 06.33.72.02.36) ou le SRAL
- Arracher les ceps atteints après le passage de la FREDON En cas de suspicion avérée, un prélèvement sera fait pour effectuer l'analyse permettant de vérifier la présence ou non de la maladie.

Ravageurs

VERS DE LA GRAPPE

Biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

VERS DE LA GRAPPE (suite)

Biologie (suite)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Troisième génération : Le vol de troisième génération débute mi-juillet – début août. Les pontes ont lieu exclusivement sur baie. Les perforations faites par les chenilles ont le même impact que celles de deuxième génération en favorisant le développement de la pourriture grise. En septembre, les chenilles se nymphosent sous l'écorce des ceps et dans les anfractuosités des piquets afin de passer l'hiver. Elles donneront des paillons le printemps suivant.



Perforation sur baie
et larve Eudémis



Ponte sur baie

Photos CA84

Observations

Vol en cours en tous secteurs.

Premières pontes en secteurs précoces et médians. Cependant, celles-ci restent faibles à ce jour.

Données de la modélisation

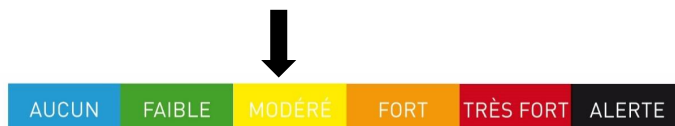
Prévisions du modèle ACTIV

	Vols de G3 (Eudémis)	Premières pontes (Eudémis)	Premières larves de L3
Secteur très précoce	Fin des vols	En cours	En cours
Secteur précoce	En cours	En cours	En cours
Secteur médian	En cours	En cours	À partir du 06/08
Secteur tardif	En cours	En cours	À partir du 08/08
Secteur très tardif	En cours	À partir du 09/08	Trop tôt

Analyse de risque

Cas général

Très localement (parcelles ayant eu de nombreuses perforations / foyers en GII > au seuil de nuisibilité, ou pontes GIII > seuil nuisibilité) :



VERS DE LA GRAPPE (suite)

Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...).
La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat sécrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

La pyrale du Daphné



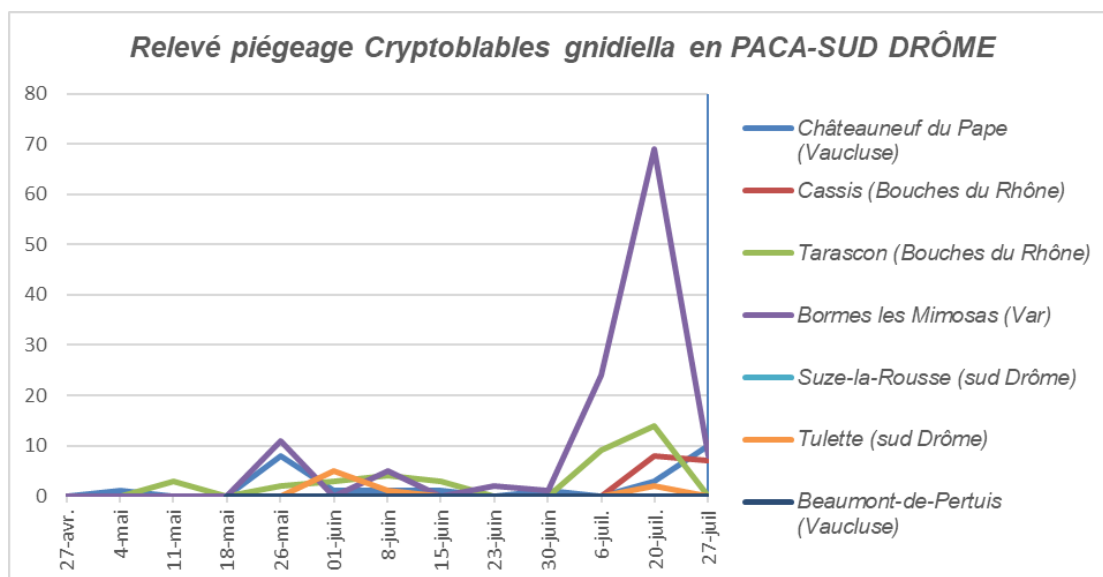
Larve et adulte (source : CA30)

Observations

Faible piégeage de manière générale.

Localement, en zone littorale varoise, le piégeage est plus élevé.

Sur parcelles sensibles, des larves sont rarement observées à ce jour.



LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Analyse de risque

Cas général



Parcelles à historique



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#).

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver.

Réglementaire

NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026 - [ICI](#)

Note réglementation protection des abeilles



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Pour lire la note
complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



**Cliquez sur les
vignettes pour
retrouver les notes
complètes**



Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

photo : Vincent Houssier

Coléoptères

& santé des agro-écosystèmes

[clic]

PHOTO : VINCENT HOUSSIER

Note nationale Biodiversité



Pour lire la note
complète

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des Coléoptères, sans considération des enjeux écologiques spécifiques, des types de système de culture et des techniques à appliquer :

- ☐ Préserver et développer le linéaire, le réseau et la qualité des haies.
- ☐ Préserver les vieux arbres, permettre leur vieillissement et la conservation des branches mortes.
- ☐ Éviter et réduire le travail du sol en profondeur, et favoriser un couvert permanent (végétation ou litière).
- ☐ Éviter et réduire l'usage de produits phytosanitaires, notamment insecticides et molluscicides.
- ☐ Intégrer les prairies dans les rotations / pratiquer la mise en jachère.
- ☐ Admettre et favoriser la présence de bois mort au sol, dans le paysage.
- ☐ Développer un maillage de bandes enherbées pérennes en bordures de parcelles.
- ☐ Privilégier le pâturage ou les fauches tardives et différenciées dans les milieux herbacés.
- ☐ Privilégier la fertilisation organique et raisonner la fertilisation minérale.
- ☐ Eviter / réduire l'usage d'anti-parasitaires pour animaux, et l'usage des fumiers associés.
- ☐ Entretenir, créer et développer le réseau de mares et petites zones humides.
- ☐ Accepter généralement une présence de phytophages pour attirer et maintenir une communauté de prédateurs auxiliaires.
- ☐ Intégrer des partenariats ou développer l'élevage dans le système de production agricole.
- ☐ Expérimenter et développer l'agroforesterie.
- ☐

Pour aller plus loin, quelques recommandations

- [\[clic-ressource\] INSECTE.ORG](https://www.insecte.org/)
- [\[clic-ressource\] REVUE ESPECES n°39](#)

Oiseaux & santé des agro-écosystèmes

photo : Zeynel Cebeci

Oiseaux & santé des agro-écosystèmes [clic]

Note nationale Biodiversité



Pour lire la note
complète

Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales (liste non exhaustive) en faveur des oiseaux, sans considération des enjeux écologiques et réglementations spécifiques, des systèmes de culture et des techniques à appliquer :

- ☐ **Éviter de tailler** ou élaguer les arbres **au printemps** (mi-mars à mi-août)
- ☐ **Réduire et éviter** l'usage d'insecticides, herbicides, vermicides, molluscicides, fongicides
- ☐ **Diminuer** les quantités générales d'**engrais**, et **privilégier** les **intrants organiques**
- ☐ **Limiter l'usage de ces produits aux parcelles** (éviter les haies, les mares, les bandes enherbées, les chemins/fossés)
- ☐ Se **renseigner** sur les **espèces et enjeux** écologiques **locaux** (dont réglementaires) auprès des **associations naturalistes**, et participer aux actions de préservation qu'elles mènent
- ☐ **Observer** la présence et les comportements d'**oiseaux** dans les parcelles. **Baliser et préserver** les **nids**
- ☐ Utiliser une **barre d'effarouchement**, adapter son **circuit de récolte** pour favoriser les possibilités de fuites hors de la parcelle, et rester **attentif** en cas de passage au **printemps** / été
- ☐ Favoriser la **couverture permanente**, minimiser le **travail du sol**, notamment au printemps
- ☐ **Développer** et privilégier une **mosaïque de cultures** diversifiées (exploitations et paysages)
- ☐ **Intégrer** et développer la présence de **prairies**, et de **pâturages** dans le système
- ☐ **Favoriser** la présence de **jachères**, notamment dans les zones peu rentables
- ☐ **Renforcer** le réseau de **haies**, mais aussi de zones et bandes **herbacées** et d'**autres habitats** (fossés, mares, talus, pierriers, ronciers, hautes herbes, zones humides, vieux arbres, arbres morts, etc.)
- ☐ Redécouper et **réduire** la **taille des parcelles**, et/ou intégrer l'**agroforesterie** dans le système
- ☐ **Accueillir** une diversité de **prédateurs** (rapaces, renards, belettes, fouines, etc) pour favoriser la diversité d'oiseaux et la **régulation** naturelle de certaines espèces (rongeurs, insectes phytophages...)
- ☐ **Permettre** et favoriser l'**installation** d'oiseaux dans le **bâti** agricole, installer des **perchoirs**
- ☐

Oiseaux / calendrier

Chaque saison permet différents types d'observations, d'espèces, d'individus et de comportements

Mois	Nov.	Dec.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
Activité type	Hivernage				Migration	Nidification	-	Reproduction			Migration	
Protocoles de suivi types	Wetlands Internationals / SHOC				Suivis migratoires		STOC/EPOC				Suivis migratoires	
Espèces observables en milieu agricole (Attention : dépendant du contexte)	Canards Goélands		Vanneaux Pluviers		Oies Grues	Passereaux chanteurs : alouettes, fauvettes, bruant Cailles Chevèches				Limicoles (petits échassiers)		Grives Merles

[clic-video] c'est-pas-sorcier

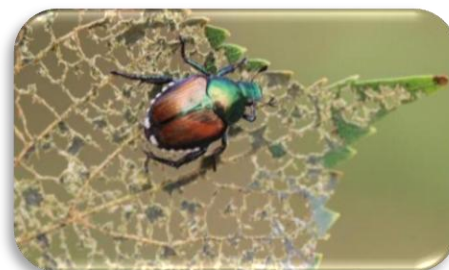


SCARABEE JAPONAIS : *Popillia japonica*



Cet insecte polyphage est un organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne. Sa détection récente à la frontière franco-suisse appelle à la plus grande vigilance. La présente note donne des informations sur sa biologie, la manière de le reconnaître et les consignes à respecter lors d'une détection, en rappelant que la surveillance précoce donne les meilleures chances d'éradication

[Cliquer ici pour lire la note complète](#)



L'insecte peut s'attaquer à plus de 400 plantes, dont la vigne.

Les larves terricoles (vers blancs) passent l'hiver dans le sol.

Lors de la remontée des températures au printemps, les larves se déplacent jusqu'à l'horizon de surface du sol et se nourrissent au passage des racines de graminées, mais elles apprécient également les racines d'autres plantes.

Ces larves blanchâtres à tête orange à brun clair se nymphosent au bout de quatre à six semaines.

Le scarabée adulte émerge entre mai et juillet et commence à se reproduire rapidement.

Larve de *Popillia japonica*



Corps arqué en « C », pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté.

Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal (écusson anal) disposée en forme de V.

Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône Didier RICHY

Chambre d'Agriculture de la Drôme Elsa ALARD, Alixe SANQUER

Chambre d'Agriculture du Var Julie MAZEAU

Chambre d'Agriculture de Vaucluse Raphaël GONZALES, Rémi VANDAMME



Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire
CAPL

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône (13)

Chambre d'Agriculture de la Drôme (26)

Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (05)

Chambre d'Agriculture du Var (83)

Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)

CTIFL- La Tapy

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La stratégie
écophyto 2030**

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA